

8 mai 1981 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Déclaration de M. Valéry Giscard d'Estaing sur le Projet socialiste, avant le deuxième tour de l'élection présidentielle, Paris, rue de Marignan, vendredi 8 mai 1981.

Mon concurrent `François Mitterrand` a perdu son sang-froid et en est venu aux insultes. Je ne le suivrai pas sur ce terrain-là, car ce n'est pas digne d'un candidat à l'élection présidentielle. Par contre, je rétablirai les faits.

- Nous avons eu un débat devant plus de 30 millions de téléspectateurs. Je suis venu à ce débat avec ce livre, que j'avais sur la table, et avec ce dossier qui était sur la table. Ce livre, vous vous souvenez même, j'avais même indiqué qu'on me l'avait donné gratuitement, parce qu'il était un peu abîmé. C'est le même. Et j'avais noté un certain nombre de pages, de citations, de ma propre main. Mon concurrent n'a nullement récusé cet ouvrage. D'ailleurs il ne pouvait pas le faire, cet ouvrage s'appelle "Le projet socialiste pour la France des années 80". Et son avant-projet commence par la phrase suivante : "Voici notre projet, lisez le avec attention, vous qui souhaitez savoir ce qu'en cette année 1980, pensent et proposent les socialistes, pour la décennie à venir". Peut-être que mon concurrent cherche à faire croire qu'il n'est pas lié par ce projet. Voici l'ouvrage qu'il a fait paraître à l'automne dernier, F. Mitterrand : "Ici et Maintenant". Je vous lis la page 42 : "S'il est socialiste, le nouveau Président proposera l'échéancier des mesures fondamentales à adopter dans les trois mois suivant, conformément aux engagements qu'il aura pris au préalable, et qui reflèteront les options du "projet socialiste". Si d'ailleurs mon concurrent avait souhaité me poser des questions, et obtenir des réponses, il lui était facile d'accepter le deuxième débat télévisé que je lui avais proposé, tous les Français le savent.\

Alors j'en viens maintenant, aux citations et aux textes. Je prendrai 4 exemples, qui sont ceux que j'ai cité à la télévision dans mon intervention du soir. Je lirai les textes moi-même : Agriculture page 208 : "Outil de travail : la terre sera protégée contre la spéculation foncière par la mise en oeuvre d'une politique reposant sur la création d'Offices fonciers, chargés d'assurer une meilleure répartition et utilisation des sols". Offices fonciers chargés d'assurer une meilleure répartition et utilisation des sols.\

J'en viens à la médecine : "Ce statut libéral ne peut plus être dominant dans notre système de soins. Il n'est plus adapté". Et l'on poursuit "notre système de santé pose déjà le principe : la santé à l'hôpital est un service public. Il s'agit d'étendre ce principe à la médecine en ville, et à l'ensemble des actions de santé menées auprès de la population. Pour y parvenir le rôle pilote sera confié aux centres de santé agréés". En ce qui concerne les pharmaciens, page 336 : "Les pharmaciens auront le choix entre deux solutions : une rémunération qui ne serait plus proportionnelle au prix de vente des spécialités : soit une rémunération à la fonction, pour les pharmaciens exerçant dans les centres de santé.\

La fiscalité : on a parlé du quotient familial page 219, je lis le paragraphe intégralement : "Le quotient familial par enfant", mesdames et messieurs les cadres, "sera plafonné, puis progressivement supprimé, au bénéfice du prélèvement des prestations familiales", page 217, il est prévu d'accroître la progressivité de l'impôt sur le revenu. En ce qui concerne la retraite des cadres, je connais bien le problème, j'ai reçu fréquemment des représentants des associations représentatives des cadres, et ils ont toujours considéré comme un engagement fondamental, le maintien du plafond des cotisations, en ce qui concerne la retraite des cadres. Je lis en page 318 : "le déplafonnement des cotisations, et l'harmonisation des charges pesant sur les salariés et non salariés". Le déplafonnement des cotisations.\

non salariaux, le dégrèvement des cotisations.\

Enfin en-matière de fiscalité, pour les successions, j'avais dans mon dossier, et j'étais donc prêt à présenter à toute question de mon concurrent les éléments qui intéressent tous les Français et les Françaises de toutes conditions, et qui portent sur les droits de succession. Il s'agit d'un projet qui a été distribué à l'Assemblée nationale. C'est un amendement qui porte le numéro 40, du 16 octobre 1980. En voici d'ailleurs la reproduction présentée par un certain nombre de personnalités et les membres du groupe socialiste et apparentés. Dans cet amendement on propose un barème pour les droits de succession. Le voici : ce barème, c'est le tableau no 1 - tarif des droits applicables en ligne directe, entre époux - Et vous savez que c'est le même tarif qui est applicable entre parents en ligne directe et entre parents et enfants. C'est-à-dire entre parents et enfants et entre les époux vous avez, pour un montant supérieur à 500000 francs : 45 % de droits à payer, ce n'est pas moi qui l'invente, ceci figure dans un document qui a été distribué à l'Assemblée nationale par les membres du groupe socialiste. Et vous voyez par-rapport aux taux actuels, nous avons actuellement un taux maximum de 20 %, on passera tout de suite à des taux supérieurs, à-partir de 500000 francs. Je le rappelle aux agriculteurs, je le rappelle aux commerçants et aux artisans, je le rappelle aux Français qui souhaitent être propriétaires de leur maison ou de leur résidence secondaire. Et si M. Mitterrand avait souhaité un nouveau débat, il n'avait qu'à me le proposer, je l'aurais accepté.

- Et je n'admets pas que dans cette campagne `campagne électorale`, on dissimule aux Français la réalité de ce qu'on leur propose. On peut proposer aux citoyens d'un pays ce que l'on veut, mais on ne peut pas le proposer, et ensuite le dissimuler, ou le nier. Voilà ce que j'avais à vous dire pour rétablir la vérité des faits.\